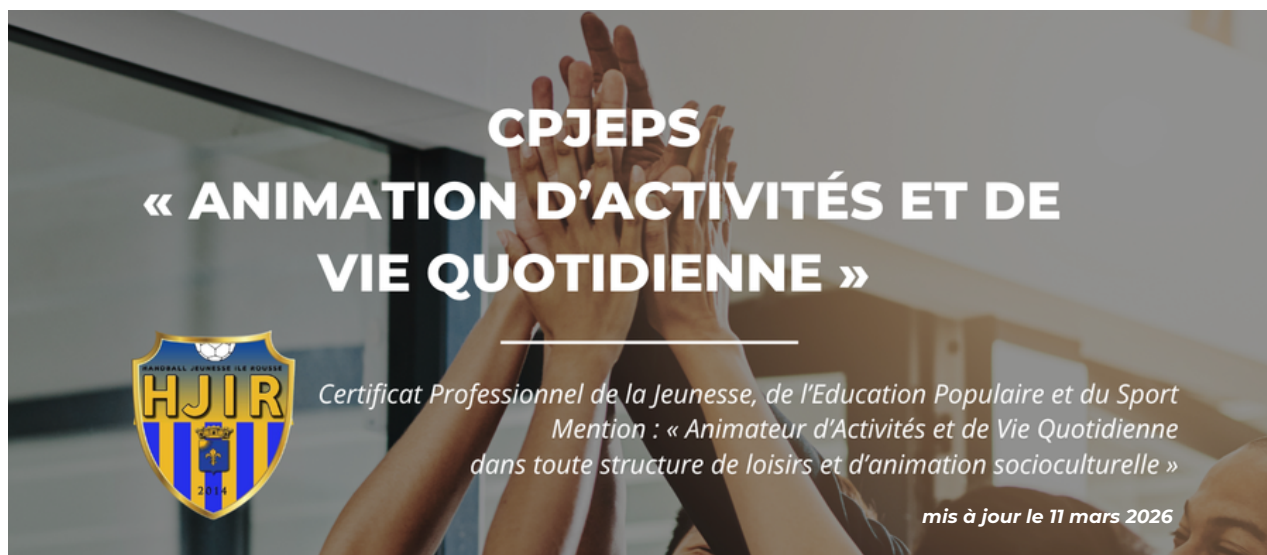




PRESENTATION

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (**CPJEPS**) "**Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle**" (**AAVQ**) est un Diplôme d'Etat de niveau 3 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 minimum dans le champ de l'animation, du sport, de l'éducation ou du travail social, qui prescrit, valide et contrôle son action. Il est toutefois autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime ; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

Secteurs d'activités :

- Accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs, colonies de vacances...)
- Les structures socioculturelles (maisons de quartier, MJC, centres sociaux...)
- Les collectivités territoriales (services jeunesse et animation)
- Les associations et organismes d'animation.

Types d'emplois accessibles :

Ce type de diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur d'activités et de vie quotidienne.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle



PRE-REQUIS

- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS, PSC1 ou titre équivalent)
- Etre apte physiquement (certificat médical de non-contre indication à la pratique des APS et à l'encadrement des publics)



MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Etre capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle. Cette modalité est validée suite à une mise en situation professionnelle d'animation.

➡ La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de mettre en œuvre la prise en charge la plus optimale veuillez contacter le référent handicap.



SELECTION DES CANDIDATS

Un dossier d'inscription

Les candidats, qui remplissent les pré-requis et modalités d'accès à la formation devront remplir un dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif **du 1er janvier au 24 août 2026** délai de rigueur.

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE



DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION

La formation se déroule en centre et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de **406 heures**.

Elle se décompose en session de formations en présentiel à Ile-Rousse.

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 273 heures en FPC et 721 heures en apprentissage.

Volume horaire total formation en apprentissage : 1 127 heures
Total volume horaire FPC : 679 heures



LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux du CFA Hand Jeunesse Ile-Rousse, résidence Isola Celeste - Bd P. Pasquini 20220 ILE-ROUSSE



DATES DE LA FORMATION

Du 07 septembre 2026 au 07 juin 2027.

Le positionnement est fixé les 07, 08 et 09 septembre 2026.

Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de la formation est le suivant :

BC1 : Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

BC2 : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

BC3 : Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

»»» MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels de l'animation, des activités physiques et sportives titulaires de qualifications dans leurs domaines d'intervention (STAPS/BPJEPS...)

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels sportifs.



MODALITES DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent ainsi :

BC 1 : évaluation des compétences en situation pratique de conduite de séance et **présentation d'un dossier** présentant **trois préparations de séances d'activités** dont la séance conduite est issue

BC 2 : épreuve orale sur la base d'un **document écrit personnel** présentant **deux actions d'animation de vie quotidienne** encadrées **dans sa structure d'alternance**

BC 3 : épreuve orale sur la base d'un **document écrit personnel portant sur sa structure d'alternance**, son fonctionnement et sa contribution au fonctionnement de celle-ci

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

>>> **DISPENSES ET EQUIVALENCES**

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) exigence(s) préalables à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les UC correspondantes du CPJEPS mention "AAVQ" suivants :

	EPMSP (*)	BC(*) 1	BC2	BC3
UC(*)1 du CPJEPS (**) mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X			X
UC2 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X		X	
UC3 et UC4 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X	X		
UC3 ou UC4 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	X	Allègement de formation(***)		
Toute qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou aux arrêtés dits de droits acquis	X			
BC 1 (RNCP36481BC01) et BC 4 (RNCP36481BC04) du CQP(*) animateur périscolaire RNCP36481	X			X
BC 3 (RNCP36481BC03) du CQP animateur périscolaire RNCP36481 et titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme mentionnés au a) de l'article 4	X	Allègement de formation (***) et dispense de production du document écrit. Pour la mise en situation professionnelle le candidat choisit la séance d'animation sur laquelle il est évalué. L'entretien s'appuie sur cette séance.		
BAFA(*) ou BAFD(*)	X uniquement le b)			
BAFA ou BAFD justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.	X uniquement le b)		Allègement de formation (***) et dispense de production du document écrit. Pour la présentation orale, le candidat présente l'action de son choix.	
(*) EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle (**) UC : unité capitalisable (*) BC : bloc de compétences (*) CPJEPS : certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (*) CQP : certificat de qualification professionnelle (*) BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (*) BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur. (**) Le CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » - RNCP 32369 est réputé équivalent au CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle », il ne sera pas délivré de parchemin correspondant. (***) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.				

>>> COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 30 € TTC à joindre au dossier d'inscription

Coûts pédagogiques de la formation complète en centre
4 872 € TTC (Soit 12,00€ l'heure de formation)

>>> PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

Apprentissage

Pour les candidats âgés de 16 à 29 ans révolus (sauf exceptions), cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.

NPEC : 6 802 €

Organisme de formation/CFA : Hand Jeunesse Ile-Rousse

N° déclaration d'activité : 94202130920

N° de Siret : 808 3000 16000 25 APE : 8559B

Code Diplôme : 56J33502

Code RNCP : 39927

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39927/>

L'essentiel

	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
	Code(s) NSF	335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
	Formacode(s)	44067 : Animation socioculturelle
	Date d'échéance de l'enregistrement	29-11-2029

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter le Hand Jeunesse Ile-Rousse :

CFA Hand Jeunesse Ile-Rousse, Lotissement Erabajola, 20226 BELGODERE

Directeur du CFA, responsable pédagogique de la formation et référent mobilité

MAGNE Adrien - Tel. 06 12 76 01 08 - of.hjir@gmail.com

Référent pour les personnes en situation de handicap

GARCIA Estelle - 06 25 57 16 22 - estelle.garcia@ymail.com

ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE 

TELECHARGER LE GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION 